

LA POUPONNE

N° 97 DECEMBRE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 DECEMBRE 2018 - EXTRAITS (*)

Présents : Patrick MILLET, Christiane BOUCHARD, Sébastien CAILLET, Hélène DENOYER, René DESSERRIERES, Hervé FONTAINE, Valérie GARÇON, Gilbert GRANDJEAN, Guylaine MEILLAN, Philippe NOUVEAU, Céline TROPIBANI et Claude VIARD.

Absents excusés: Céline GALLONE, Jean-Pierre MINAND.

Secrétaire de séance : Hervé FONTAINE

– Service Eau - Service Assainissement - Budget Principal : Virements de Crédit :

Le conseil municipal, après délibération accepte à l'unanimité

- le virement de crédit de 21 000€ de la section de fonctionnement sur la section d'investissement du budget Eau,
- le virement de crédit de 2 000€ de la section de fonctionnement sur la section d'investissement du budget Assainissement ,
- le virement de crédit de 45 000€ de la section de fonctionnement sur la section d'investissement du Budget Principal

afin de régler les dépenses d'investissement (Travaux Breuvant et sous le bourg).

– Emplois Communaux : modification du tableau des emplois.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le tableau des effectifs actualisé comme suit :

- pour le Service de restauration scolaire, de passer le poste de 22h00 à 23h00 hebdomadaire (sur 36 semaines scolaires) dû à une augmentation de la charge de travail (entretien du linge auparavant donné au pressing et le contrôle journalier des conditions d'hygiènes) et en accepte l'avenant au contrat de travail à compter du 01/01/2019
- pour le Service technique, de passer le poste de 19h00 à 19h30 pour le nettoyage des vitres de la mairie et du périscolaire en sus et l'entretien d'une pièce supplémentaire au périscolaire et en accepte le renouvellement du contrat à durée déterminée à compter du 04/01/2019 jusqu'au 03/01/2020.

– Emploi des 3 agents de la Cantine – Modification de l'indice de rémunération :

Le conseil accepte à l'unanimité modifier l'indice de rémunération des contrats des 3 cantinières, au vu de leur ancienneté. Rémunération à l'indice 351/majoré 328 (3^{ème} échelon) au 01/01/2019.

– Assurances Communales : Choix du cabinet d'audit :

Le Maire rappelle qu'il a demandé un report à notre assureur Groupama de bien vouloir assurer les biens de la collectivité pour l'année 2019, qu'un travail a été effectué avec les services « aide juridique » du Centre de Gestion de l'Ain pour élaborer le marché public. Le maire informe le conseil, vu la complexité du dossier, il convient d'avoir recours à un cabinet d'audit.

Après étude des différentes propositions, le maire propose le cabinet SIGMA RISK pour un montant de 2800€ HT. Le conseil municipal, après avoir délibéré accepte à l'unanimité le cabinet SIGMA RISK

9 – Marché « aménagement de voiries » - avenant au marché initial :

Le Maire donne la parole à René Desserrières conseiller municipal en charge du suivi des travaux et du dossier qui appelle au conseil que les travaux de la rue sous le Bourg ont été interrompus en mars dernier car l'imbrication des différents réseaux au niveau du lavoir (Haute et basse tension, éclairage, câbles fibre optique, gaz, eau et assainissement et 3 ruisseaux) ne permettaient pas le renforcement du réseau d'eau potable et le revêtement de la chaussée, objet du projet. De plus, la plupart de ces réseaux n'avaient pas été enfouis réglementairement. Les différents concessionnaires ont pris en charge l'installation d'un raccordement provisoire pendant la durée des travaux ainsi que les fournitures, poses et remises en conformité. Les délais d'étude, de planification et administratifs des différents concessionnaires ont nécessité un temps regrettamment long pour lequel la commune s'excuse auprès des riverains et les remercie pour leur patience. La commune a pris en charge le génie civil (creusement plus important pour le passage des différents réseaux et le remplacement des canalisations souterraines. L'entreprise CTPG propose un devis à 37 267,20 € HT pour

effectuer ces travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial. Le conseil accepte à l'unanimité l'avenant d'un montant de 37 267,20 € de l'entreprise CTPG pour les travaux supplémentaires.

10 – Tarifs 2019 :

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité les tarifs des concessions proposés ci-dessous à partir du 1er janvier 2019. Les autres tarifs, y compris l'eau et l'assainissement pour la part communale, restent inchangés.

Concession SIMPLE 2 m2 15 ans : 90 €
30 ans : 180 €
50 ans : 300 €

Concession DOUBLE 4 m2 15 ans : 180 €
30 ans : 360 €
50 ans : 600 €

Case COLUMBARIUM 1 case 15 ans : 180 €
(4 urnes) 30 ans : 360 €
50 ans : 600 €

11 – CCPA - transfert des compétences eau et assainissement :

Le Maire explique que La loi du 3 août 2018 a modifié les conditions de transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI.

D'une part, la compétence de la gestion des eaux pluviales est désormais dissociée de celle d'assainissement des eaux usées. Pour les communautés de communes, seule la compétence d'assainissement deviendra à terme obligatoire, celle relative aux eaux pluviales demeurant facultative.

D'autre part, la Loi prévoit, pour les seules communautés de communes, la possibilité de décaler le transfert obligatoire des compétences « eau » et/ou « assainissement des eaux usées » au 1er janvier 2026. Il faut pour cela qu'au moins 25% des communes membres, représentant au moins 20% de la population totale de la communauté, s'opposent au transfert au 1er janvier 2020, par des délibérations rendues exécutoires avant la date du 1er juillet 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité s'oppose au transfert obligatoire au 1er janvier 2020 des compétences eau et assainissement à la communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

– Accessibilité – phase 2 :

Le maire rappelle à l'assemblée que la phase 2 pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux est en cours. Il précise que le maître d'œuvre a été choisi par délibération N° 2017_12_72 du 04 décembre 2018 et que ce dernier a établi un chiffrage précis des travaux, à savoir :

- Bâtiment MAIRIE :	120 000 € HT
- Restaurant LE REMPART :	3 600 € HT
- Salle de musique :	1 000 € HT
- Sanitaire et place de parking PMR (vers l'église) :	9 000 € HT
- EGLISE :	6 000 € HT
- Bâtiment ECOLE/BIBLIOTHEQUE/PERISCOLAIRE :	50 000 € HT
Montant total	189 600 € HT

Ces travaux seront réalisés en 2019 et 2020. Le conseil municipal après délibération, accepte à l'unanimité de faire une demande de subvention au titre de la DETR.

– Mutuelle Communale :

Le maire donne la parole à Hervé FONTAINE qui s'occupe du dossier.

La commune souhaite donner à ses habitants la possibilité de souscrire une complémentaire santé à des conditions et des tarifs préférentiels et sans ajouter de charge financière à notre commune.

La commune désire regrouper ses administrés, qui n'auraient pas de mutuelle ou qui ne seraient pas satisfaits de leur couverture actuelle, afin de mutualiser le risque et faire baisser les coûts. La proposition faite par AXA touche uniquement les retraités de plus de 60 ans et les professionnels. AXA propose une convention de partenariat liant la commune et la mutuelle et précise les engagements de chacune des parties. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité par 10 voix pour et 2 abstentions la proposition de convention de partenariat pour une durée d'un an.

Prochain conseil le 21 janvier à 19h30.

(*) *Le compte rendu du conseil est à l'affichage et sur le site (Téléchargements)*
<https://www.saint-sorlin-en-bugey.info>



SITE INTERNET

Vous pouvez vous inscrire directement à la newsletter pour la parution de la pouponne sur le site internet de la Mairie. Vous trouverez l'encart d'inscription (comme ci-dessous) sur la page d'accueil du site : <https://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

La Pouponne

Inscrivez-vous pour recevoir une alerte lors de sortie de la Pouponne

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient conservées dans le but de me recontacter au titre de la demande formulée ci-dessus.

J'accepte

Envoyer



SOU DES ECOLES

Le sou des écoles et l'équipe enseignante organisent un marché de Noël, le **vendredi 21 Décembre** dans la cour de l'école, de 16h30 à 19h, afin de financer leurs sorties scolaires.

Nous vous proposerons des petits objets et des gâteaux fabriqués par les enfants ainsi que des boissons.



Compteurs Linky

L'entreprise 5COM est en charge de changer les compteurs à compter du lundi 17 décembre 2018.

L'entreprise 5COM précise que les techniciens ont tous des Berlingots blancs marqués 5COM ainsi qu'une carte professionnelle. **Les administrés n'ont rien à signer ni à payer.**

ATTENTION aux fraudes. Dans les communes voisines des fournisseurs d'énergie passent après 5COM en essayant de facturer des bilans "énergie" ou autres contrats auprès des administrés. Restez vigilants.....



DISTRIBUTIONS DES SACS JAUNES 2019

Vous pourrez récupérer les sacs jaunes au local technique (derrière le foyer communal) lors des permanences prévues à cet effet,

Les vendredis de 16h00 à 18h30 : 15 février, 12 avril, 5 juillet, 18 octobre et le 20 décembre.

AGENDA



DECEMBRE :

Samedi 15 : Basket Noël en famille

Trophée des champions handi basket à 18h00

Mercredi 19 : Sortie cinéma

Vendredi 21 : Marché de Noël (Sou des Ecoles) cour d'école à 16h30

Du lundi 24 au Vendredi 28 : Fermeture de la mairie.

JANVIER :

Vendredi 04 : Vœux du Maire

Lundi 21 : Conseil municipal

Mairie de SAINT SORLIN EN BUGEY

Patrick MILLET et l'équipe municipale ont le plaisir

de vous inviter aux vœux de la municipalité le

VENDREDI 4 JANVIER 2019, à 19H00, au foyer communal

Bonnes fêtes de fin d'année

à toutes et à tous



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapouponne01@gmail.com



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Vendredi de 16h à 19h